

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Le Maire de PRUNAY

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme HANS ADELINE	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à Prunay
le 10/04/2025

Le Maire
F.LEPAN

